



147987 - Il l'a répudiée trois fois par téléphone

question

Mon mari m'a répudiée il y a un mois par téléphone et l'a répété trois fois. Peut il revenir en arrière?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

La répudiation par téléphone est considéré comme valide. Du moment que le mari l'a prononcée, elle devient effective. Le fait de répudier une femme trois fois d'un seul coup fait l'objet d'une divergence de vues au sein des ulémas. Le grand nombre considère qu'on la prend comme telle. Un groupe d'ulémas soutient que la triple répudiation prononcée en une seule fois est considérée comme une seule répudiation. C'est le choix de Cheikh al-islam Ibn Taymiya (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde). Cheikh as-Saadi et Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah leur accorder Sa miséricorde) le jugent mieux argumenté. Ils s'appuient sur ce hadith rapporté par Mouslim 1472) d'après Ibn Abbas (P.A.a) selon lequel: **La répudiation était prononcée trois fois en un seul coup sous les règnes successifs du Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui), d'Abou Bakr et pendant les deux premières années de celui d'Omar. Puis ce dernier dit: les gens se précipitent dans une affaire qui doit être abordée avec lenteur..Pourquoi pas les prendre au mot? Voir la** réponse donnée à la question n° [36580](#). Sur la base de cet avis, il est permis à votre mari de vous reprendre au cours de votre délai de viduité, si c'est la première ou la seconde répudiation.

Allah le sait mieux.